RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Cabourg Pays d'Auge
communauté de communes

AVANT-PROPOS

La Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
La compétence « traitement » a été transférée au Syndicat de Valorisation Energétique de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) pour l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement.

Présenté au conseil communautaire, il fera l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membre de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge à son conseil municipal.

Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE 4
Le périmètre desservi 4
Organisation du service 5
Les modes de gestion 5
Les fréquences de collecte en fonction des flux de déchets 5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES 8
Les équipements du service 8
Moyens humains 8
Moyens matériels du service gestion des déchets 9
La pré-collecte (sacs, conteneurs particuliers et professionnels) 9
Les points d'apport volontaire 11
Les déchetteries du territoire 12
Les actions de prévention et de communication 14
Les quantités de déchets collectés 16
Les flux en porte à porte 2021 16
Les performances (tous déchets confondus, déchets ménagers et assimilés = DMA) 17
Les filières de traitement 19
Nature des traitements et taux de valorisation 20
Les apports en déchetterie 20
Fréquentation des déchetteries 20
Tonnages 21
Evolution des tonnages 22
Les faits marquants de 2021 23
3. LES INDICATEURS FINANCIERS 24
3.1. Dépenses et recettes de fonctionnement 24
3.1.1. Dépenses de fonctionnement 24
3.1.2. Recettes de fonctionnement 26

3.2. Dépenses et recettes d'investissement 2021.....28
3.2.1. Dépenses d'investissement...28
3.3. Matrice des coûts 2021.....30
3.4. Les marchés publics du service gestion des déchets.....32
4. LES ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITES SUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT..... 34
Les mesures de prévention et de sécurité 34
Les actions pour limiter l'impact sur l'environnement.....34
5. CHIFFRES CLES ET PROJETS 2022.... 35
SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT : 37

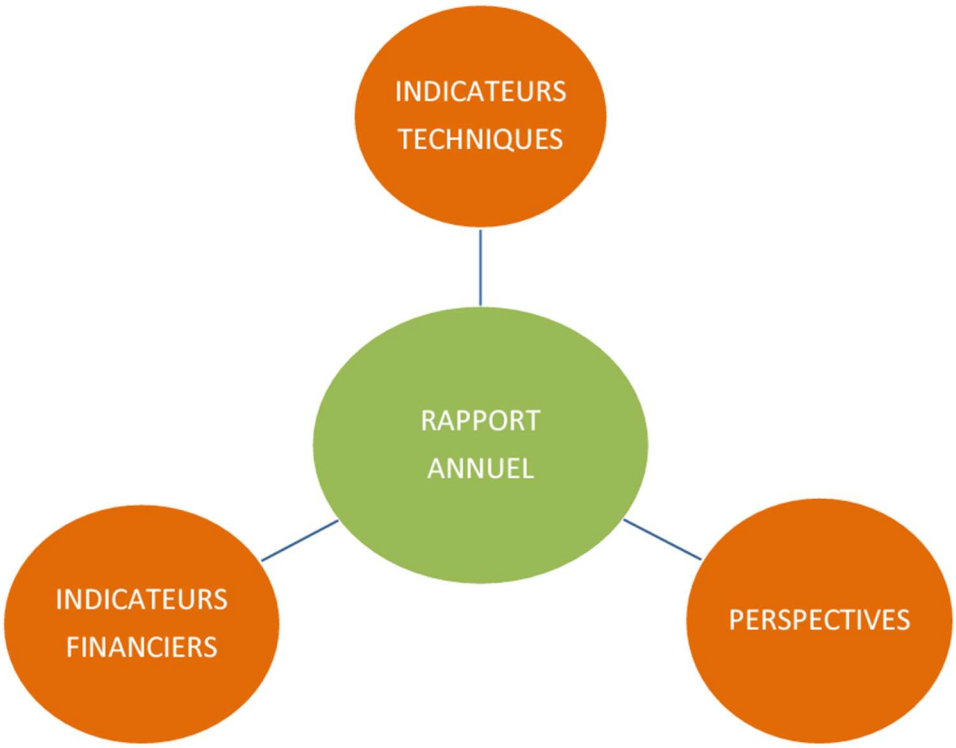

1. LE TERRITOIRE

Le périmètre desservi

Située dans le département du Calvados, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge regroupe 39 communes et s'étend sur une superficie de 276,4 km^2.
La communauté de communes collecte et traite les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur l'ensemble de ses 39 communes. Le terme « ***assimilés*** » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils ont les mêmes caractéristiques et qu'ils sont produits en même quantités que ceux d'un ménage.
Le territoire de la communauté de communes est marqué par une forte fréquentation touristique (été et périodes de vacances). La présence de près de 70 000 habitants en été (un peu plus de 30 000 habitants permanents), nécessite la mise en place de moyens supplémentaires pour maintenir la salubrité publique.
Le transfert et le traitement des déchets collectés en porte à porte est confié au syndicat de traitement de l'agglomération caennaise : le SYVEDAC.

Organisation du service

Les modes de gestion

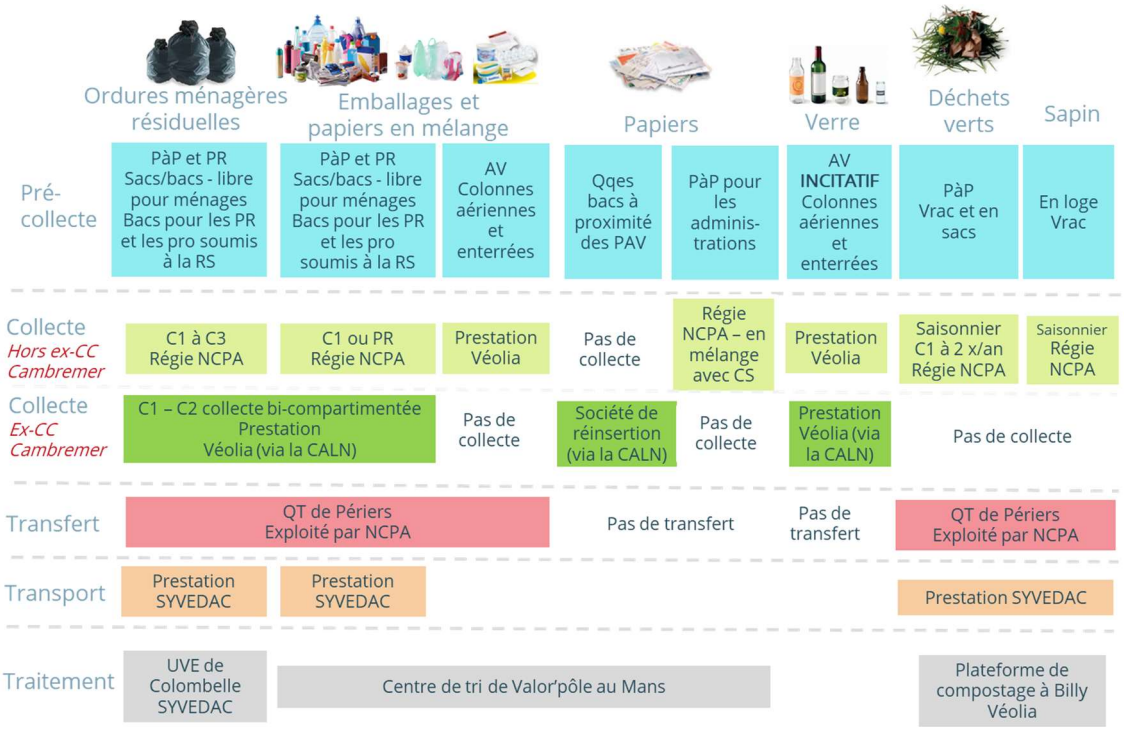

Les fréquences de collecte en fonction des flux de déchets

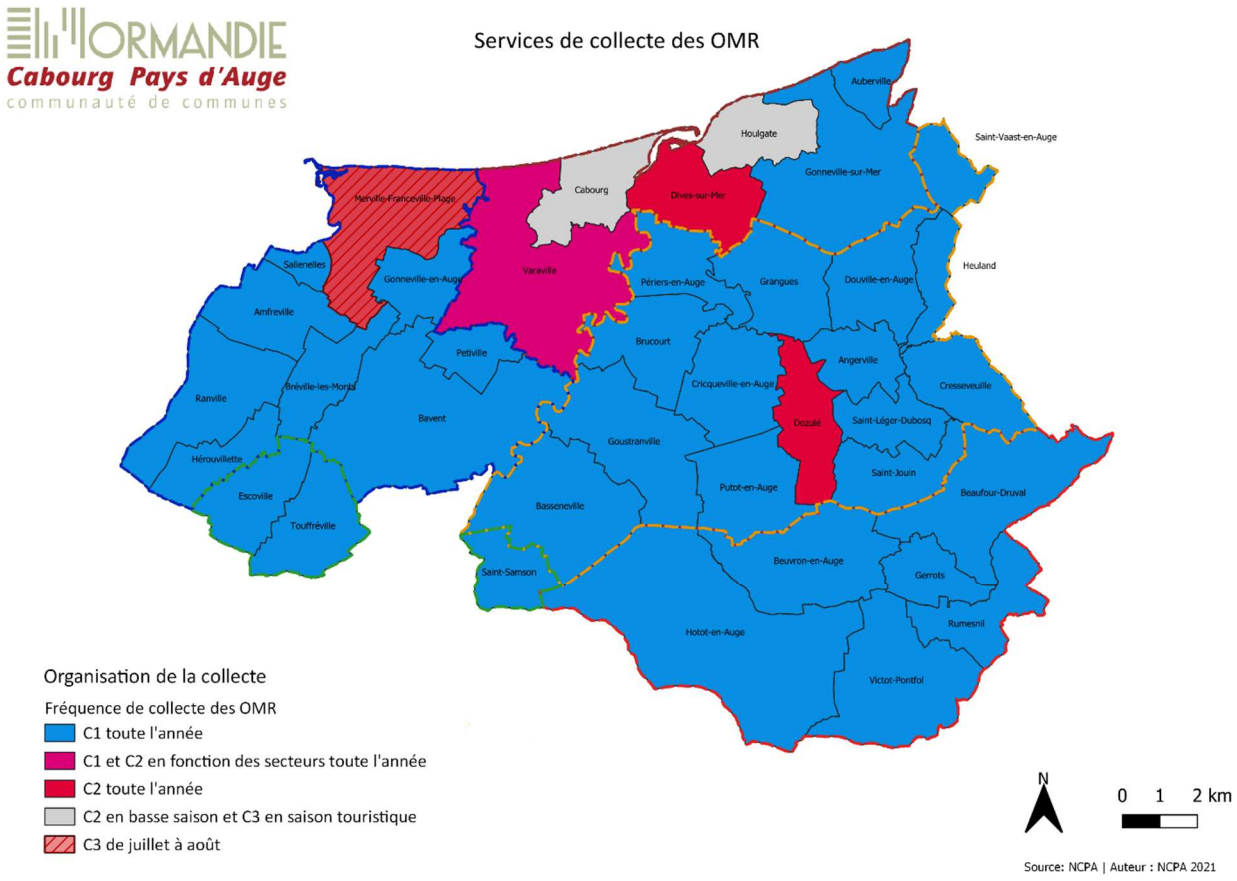

Services de la collecte sélective en porte à porte et points de regroupement

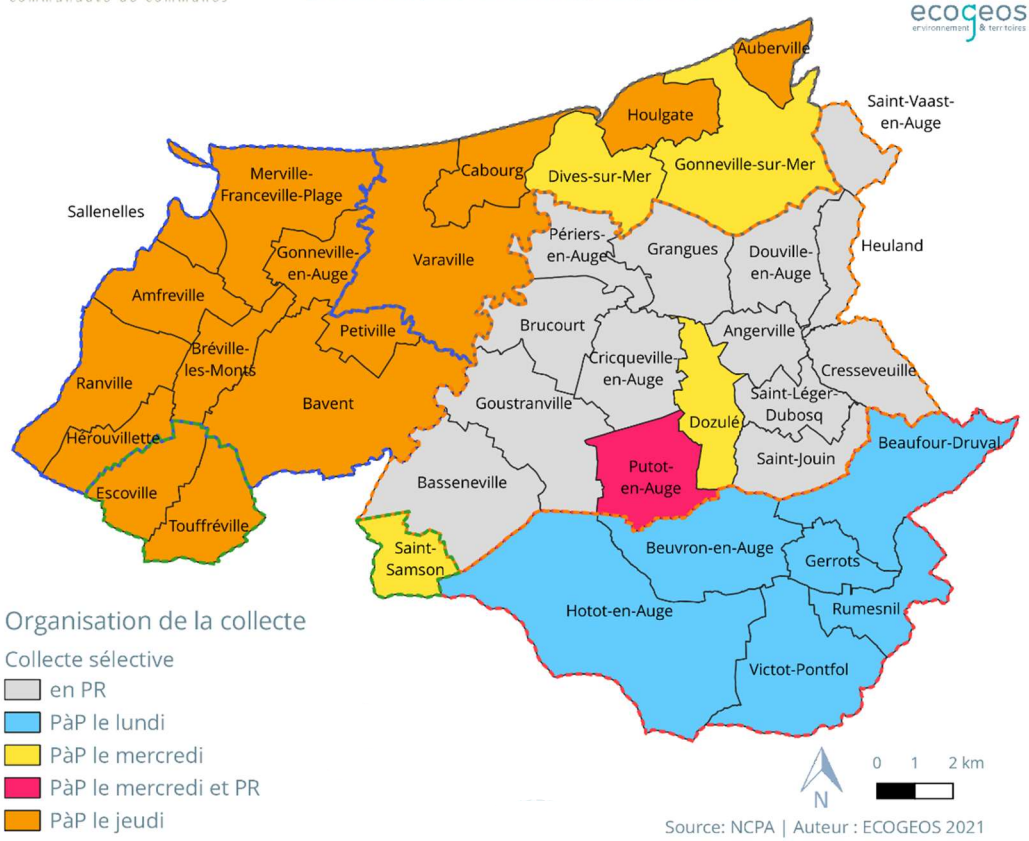

Source: NCPA | Auteur : ECOGEOS 2021

Services de collecte des encombrants

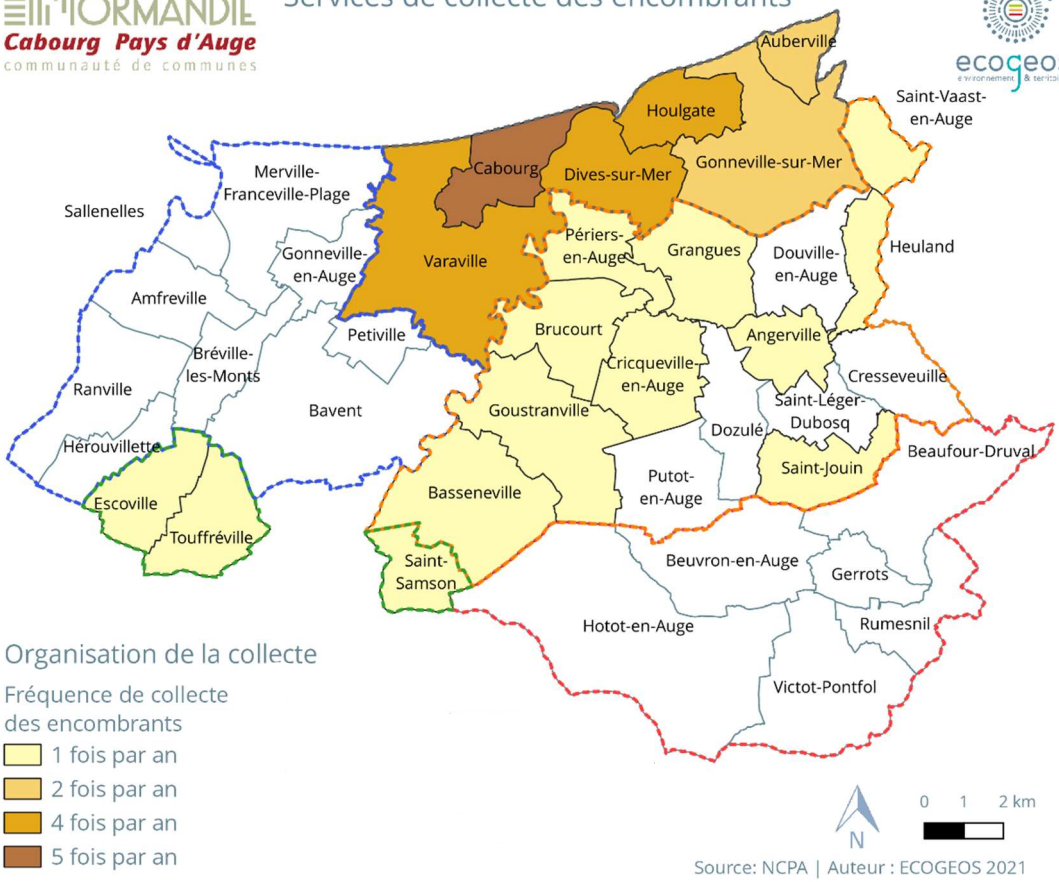

Source: NCPA | Auteur : ECOGEOS 2021

Un service de collecte des encombrants est mis en place sur le territoire pour certaines communes. Les fréquences de collecte varient de 1 fois par an à 5 fois par an.
Le nombre d'habitants desservis par ce service est de 16 192 (population INSEE 2020) ou 31 205 (population DGF), soit respectivement 52 et 66 % de la population totale.

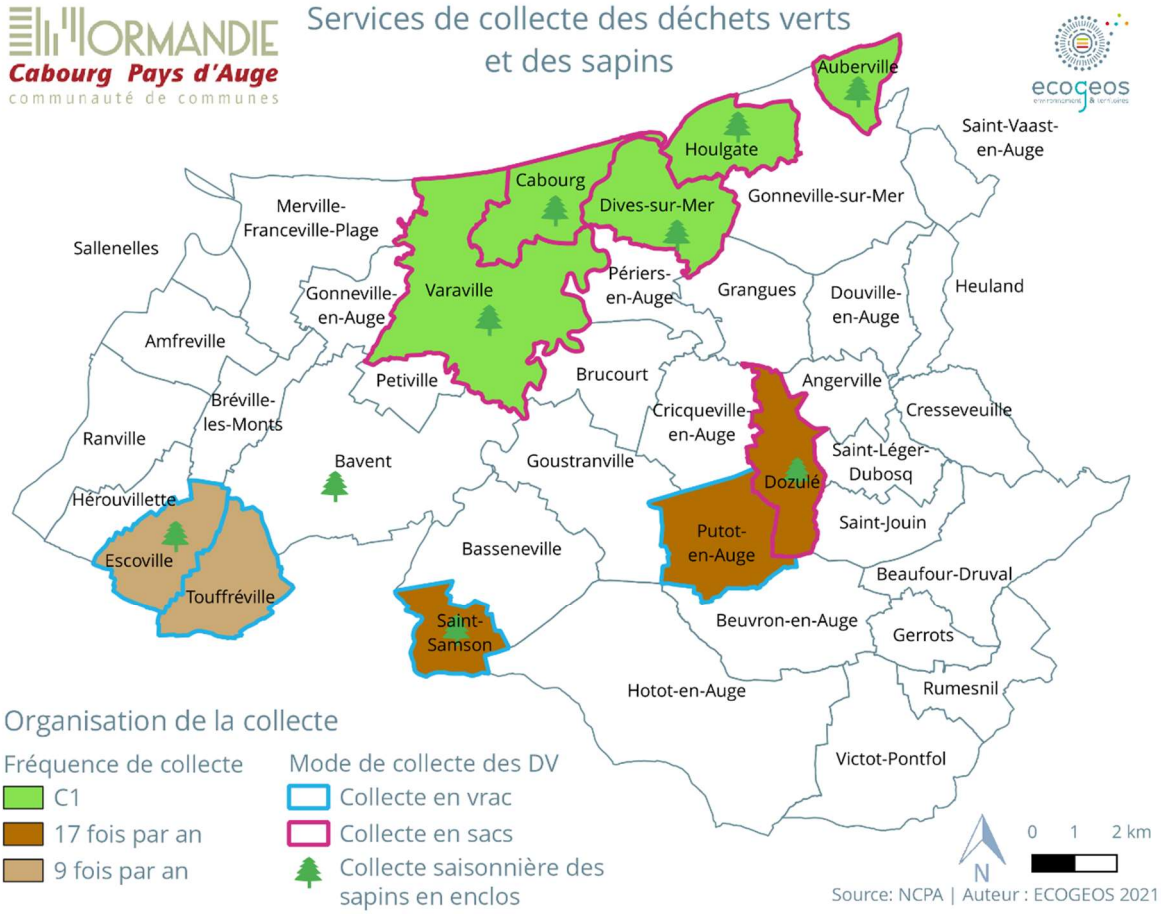

Dix communes bénéficient d'un service saisonnier de collecte des déchets verts en porte-à-porte, de mi-mars à mi-novembre. La fréquence de collecte des déchets verts est très variée, d'une fois par semaine à deux fois par an. Certaines communes bénéficient de sacs en papier pour ce service, dont le nombre est limité à 100 par an et par foyer.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les équipements du service

Moyens humains

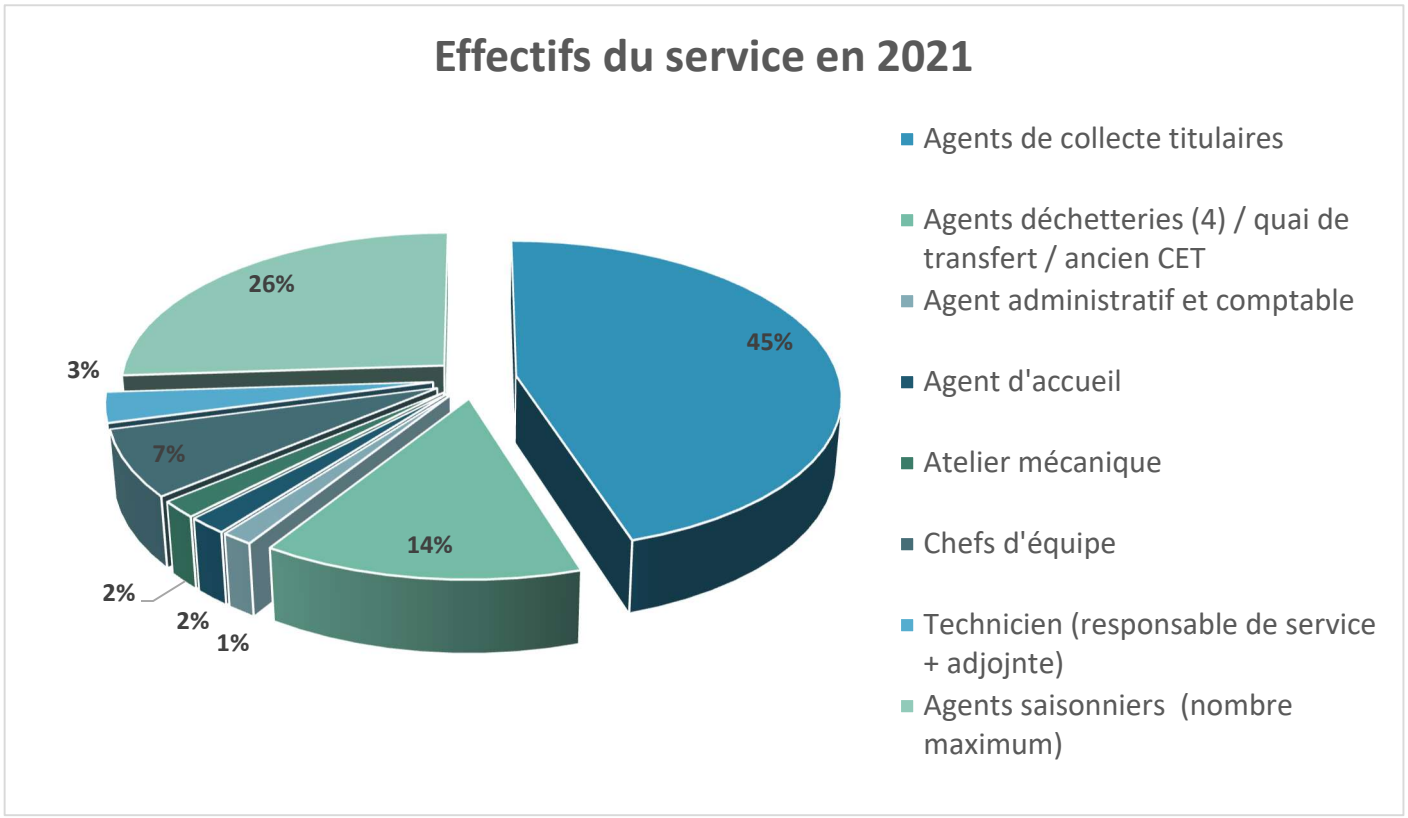

2021	
Dénomination	**NB AGENTS**
Agents de collecte titulaires	26
Agents déchetteries (4) / quai de transfert / ancien CET	8
Agent administratif et comptable	1
Agent d'accueil	1
Atelier mécanique	1
Chefs d'équipe	4
Technicien (responsable de service et son adjointe)	2
Agents saisonniers collecte (nombre maximum)	13
Agents saisonniers déchetteries	2
TOTAL	**58**
Dont :	
Nombre d'agents en longue maladie	2
Nombre d'agents en poste adapté	3
Equivalents Temps Plein TITULAIRES	**41,6**

Moyens matériels du service gestion des déchets

MODELE	MARQUE	DATE ACQUISITION
BENNE 3T5	IVECO	août-13
BOM 19T	VOLVO	avr-16
BOM 19T	VOLVO	mars-15
BOM 19T	VOLVO	mars-15
BOM 19T	VOLVO	déc-13
AMPL 26T	RENAULT	août-13
BOM 19T	VOLVO	sept-12
BOM 26T	VOLVO	juil-11
PLATEAU	IVECO	août-04
BOM 19T	VOLVO	févr-17
BOM 19T	MERCEDES	juil-04
BOM 19T	RENAULT	juin-07
BOM 19T	RENAULT	juin-06
CAMION BENNE 3T5	IVECO	août-04
BOM 19T	VOLVO	déc-17
ENGIN TERRASS	MANITOU	2020
ENGIN TERRASS	CATERPILLAR	2017
TRACTEUR	CLASS	juil-20
BOM 19T	RENAULT	août-20
BOM 12T	RENAULT	janv-20
PONT BASCULE (3)	PRECIA MOLEN	2007 et 2018

Pour la collecte, 13 BOM + 2 véhicules pour le transport de conteneurs sont utilisés.
Pour le quai de transfert et la déchetterie de Périers-en-Auge : 1 pelle à pneus, 1 télescopique et 1 ampliroll servent à l'exploitation du site.
Pour le CET : 1 tracteur et 1 tonne à lisier tournent une partie de l'année pour transporter les lixiviats à la STEP de Cabourg.
Pour les déplacements des agents, 2 véhicules de service sont à disposition.

La pré-collecte (sacs, conteneurs particuliers et professionnels)

Pour les particuliers

Les sacs et bacs sont acceptés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (= OMr). Le règlement de collecte n'impose pas l'utilisation de bacs normalisés pour la collecte des OMr et des recyclables. NCPA ne fournit actuellement pas de bac pour les ménages, mais uniquement les bacs pour les points de regroupement. Ces bacs des points de regroupement sont mis dans des « loges », pour être collectés. Il s'agit majoritairement de bacs 660 litres à 4 roues.
La communauté de communes fournit les sacs jaunes translucides pour les recyclables ainsi que les sacs papier pour les déchets verts (pour les communes concernées par une collecte en porte à porte).

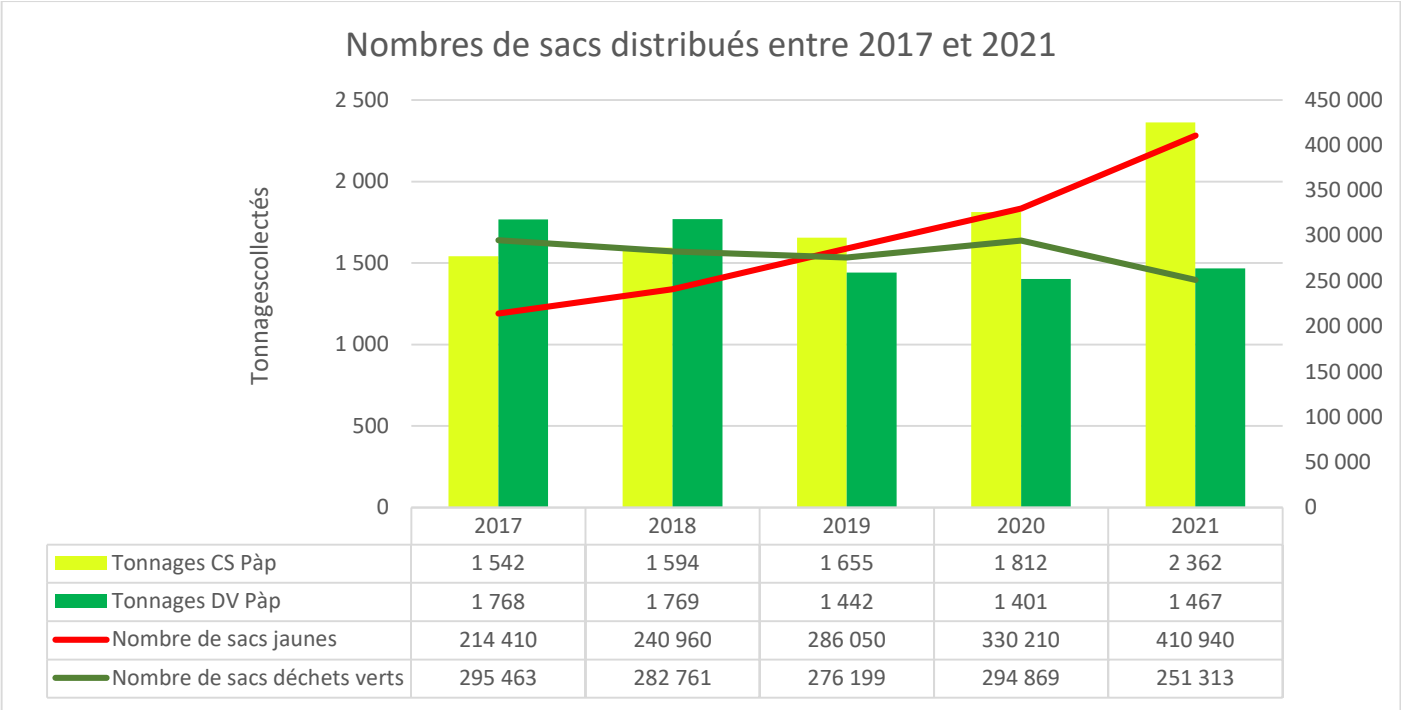

	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages CS Pàp	1 542	1 594	1 655	1 812	2 362
Tonnages DV Pàp	1 768	1 769	1 442	1 401	1 467
Nombre de sacs jaunes	214 410	240 960	286 050	330 210	410 940
Nombre de sacs déchets verts	295 463	282 761	276 199	294 869	251 313

On peut observer une augmentation du nombre de sacs jaunes translucides distribués depuis 2017.
L'extension des consignes de tri, mise en place en octobre 2020 a encore accentué cette tendance avec des quantités de recyclables qui ont augmenté de plus de **6%.**
En ce qui concerne les sacs papiers pour les déchets verts, après une augmentation des quantités distribuées en 2020, on peut observer une diminution en 2021. Ce point est à mettre en corrélation avec les apports de déchets verts en déchetterie qui eux sont en augmentation depuis deux années.

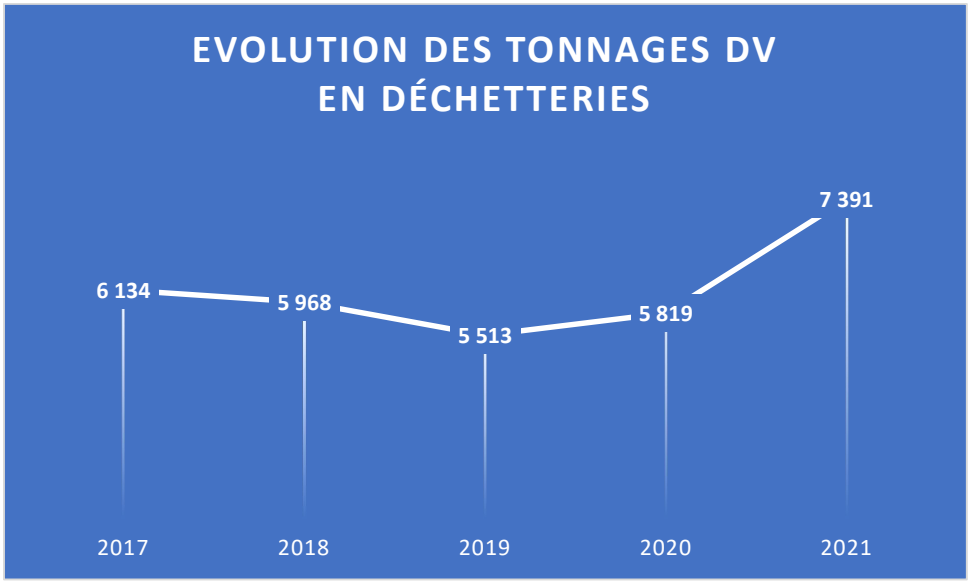

Conteneurs des professionnels

Au cours de l'année 2021, le service gestion des déchets a collecté les professionnels selon le détail suivant :

Nb levées bacs OM	
660 L	5 103
360 L	77
240 L	3 012

Nb levées bacs CS	
660 L	1 648
240 L	414

Le **parc de bacs utilisés par les 96 professionnels en redevance spéciale** est de **188** bacs pour la **collecte sélective** et de **356 bacs** pour les **ordures ménagères.**

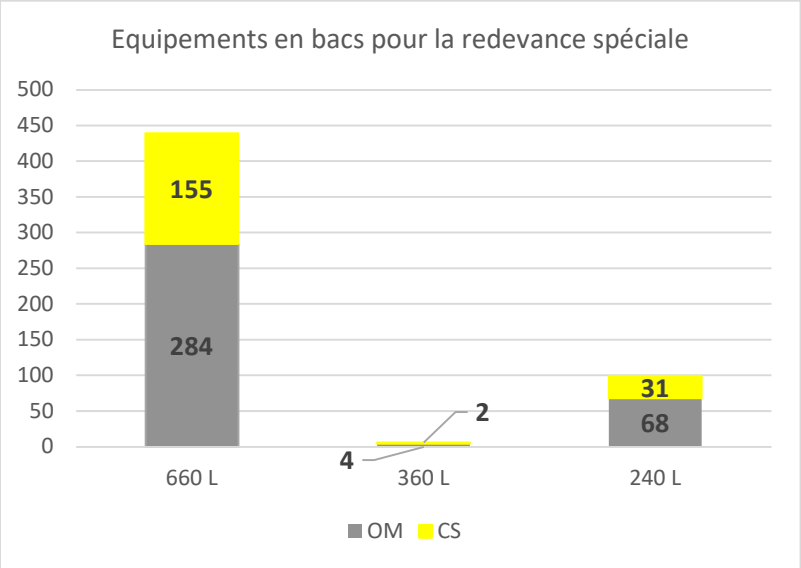

Les points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire de collecte sélective sont disponibles en complément du service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement sur le territoire.
La collecte du verre s'effectue en intégralité en points d'apport volontaire.

La collecte en PAV est réalisée par Véolia via un marché porté par NCPA pour les 33 communes intégrées en 2017, et via un marché de collecte également porté par la communautés de communes pour six communes (Beaufour-Druval-Saint-Aubin-Lebizay, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil, Victot-Pontfol), de intégrées en 2018.

Au total sur le territoire, 70 colonnes pour la collecte sélective et 102 colonnes pour le verre sont installées sur 32 emplacements.
17 colonnes pour les textiles sont également installées.
7 communes ne sont pas équipées de colonnes d'AV : Brucourt, Cricqueville-en-Auge, Douville-en-Auge, Gerrots, Grangues, Saint-Jouin, Saint-Samson. Ainsi, seuls 4,3 % de la population n'a pas accès à une colonne d'apport volontaire dans sa commune, soit 1 334 habitants (population INSEE 2019).

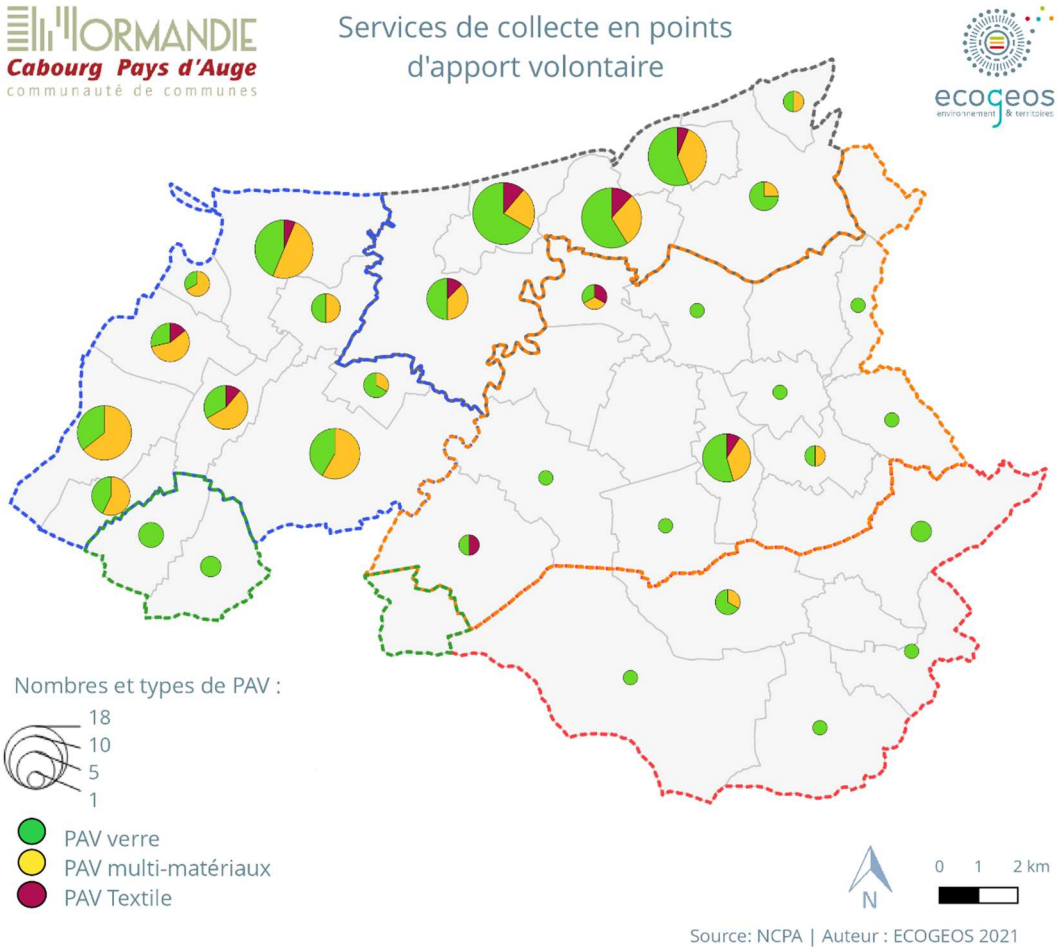

En termes de ratio cela représente

- 1 colonne recyclable pour 308 habitants *(Moyenne préconisée par l'ADEME : 1 pour 411 habitants)*
- 1 colonne verre pour 412 habitants *(Moyenne préconisée par l'ADEME : 1 pour 312 habitants)*

Colonnes enterrées installées sur Cabourg

Les déchetteries du territoire

NCPA possède un réseau de 4 déchetteries :

Une déchetterie pour les professionnels, à Périers-en-Auge,

Trois déchetteries pour les particuliers : à Périers-en-Auge, à Bréville-les-Monts et à Merville-Franceville.

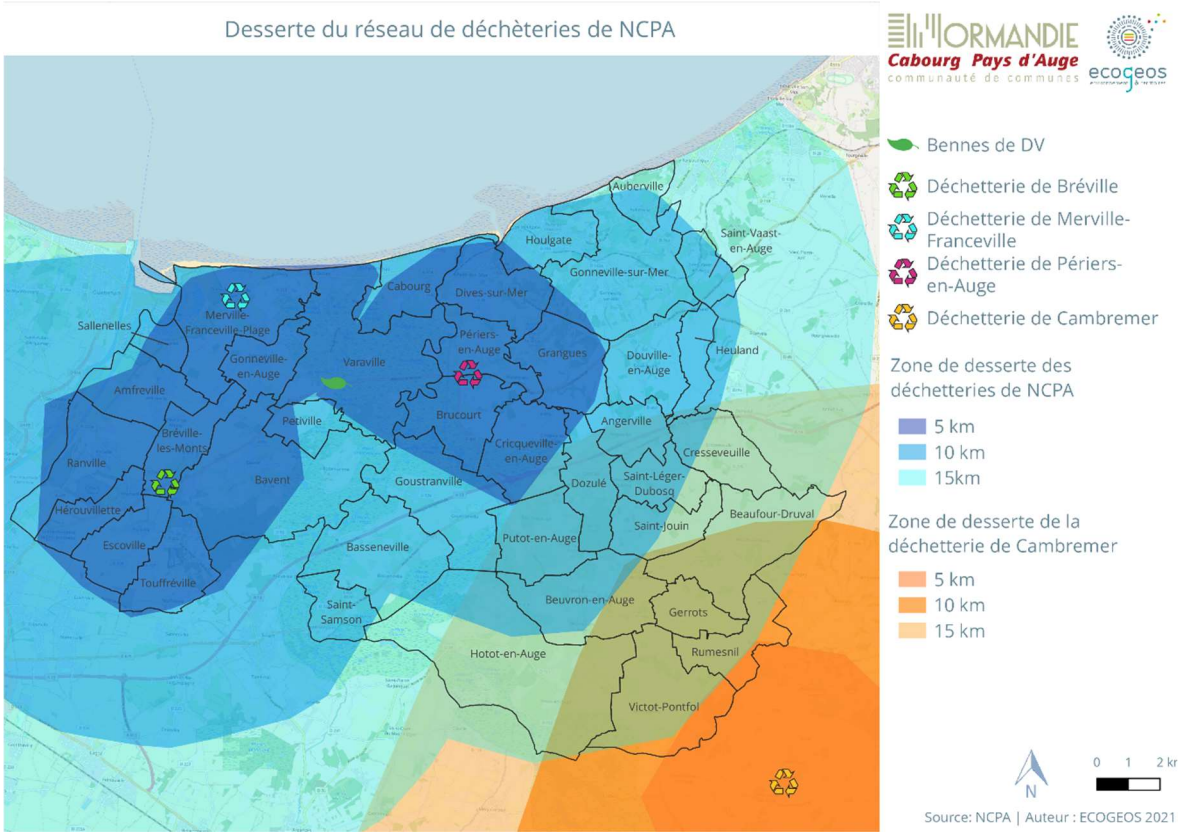

Les usagers sont situés à moins de 15 km d'une des déchetteries de NCPA, comme le montre la carte présentée précédemment.

Les usagers les plus éloignés sont sur les communes de Beaufour-Druval-Saint-Aubin-Lebozay, Gerrots, Rumesnil et Victot-Pontfol.

Les communes de Auberville et de Gonneville-sur-Mer disposent d'un accès à la déchetterie de Villers-sur-Mer, par voie de convention entre NCPA et Cœur Côte Fleurie.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les déchets collectés dans chaque déchetterie du territoire.

Flux	Périers professionnels	Périers Particuliers	Bréville-les-Monts	Merville-Franceville-Plage
Encombrants	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X
Métaux	X	X	X	X
Bois	X	X	X	
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)	X	X	X	
Gravats	X	X	X	
Déchets d'équipement d'Ameublement (DEA)		X	X	
Piles et batteries	X	X	X	X
Huile alimentaire	X	X	X	X
Huile Minérale	X	X	X	X
Lampes et néons	X	X	X	X
Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, solvants, radiographie, cartouches d'encre…)	X	X	X	X
Amiante			X	
Pneumatique VL		X		

Les actions de prévention et de communication

La collectivité dispose de différents moyens de communication pour sensibiliser ses usagers et les tenir informés des nouveautés :

- Bulletins municipaux, communautaires,
- Réseaux sociaux pour une communication instantanée,
- Distribution de calendriers de collecte,
- Mise à disposition du Guide du Tri,
- Autocollants d'information sur les conteneurs des Points de regroupements (PR).

Pour rappel, le SYVEDAC qui a la compétence de prévention, assure la planification et donne les moyens aux adhérents de mettre en place les actions de prévention : les adhérents doivent mettre en place les actions **liées à cette prévention nécessaires** à l'atteinte des objectifs fixés par le syndicat.

Promotion du compostage à domicile

Dans le cadre de la promotion du compostage des biodéchets, le Syvedac portait précédemment un groupement de commande avec les adhérents volontaires, pour que ces derniers puissent acheter des composteurs à un prix plus avantageux, grâce à une commande en grande quantité. Le SYDEVAC ne faisait pas de commande mais portait le groupement. Ce marché a été repris par la CU de Caen la Mer en 2021.

Ainsi, après l'achat via le groupement de commande, NCPA peut organiser la distribution de composteurs aux usagers, qui bénéficient d'un tarif préférentiel. Les composteurs sont vendus aux usagers au prix unique de 20€. Plusieurs modèles et volumes sont disponibles : en bois ou en plastique de capacité de 400 ou 600 litres.

NCPA communique sur la vente des composteurs, dans son guide du tri et sur son site Internet. Les habitants peuvent venir chercher le composteur à l'accueil du service déchets, situé à Périers-en-Auge.

Encart sur la distribution des composteurs

(Source : Guide du Tri NCPA 2021).

Depuis 2013, **1 522 composteurs** ont été distribués au sein des ménages de NCPA. Cela représente actuellement 7 % des ménages ayant bénéficié du tarif préférentiel pour l'achat de son composteur. Le nombre de composteurs distribués annuellement est globalement en augmentation.

En 2021, 271 composteurs ont été distribués : 248 en bois et 43 en plastique.

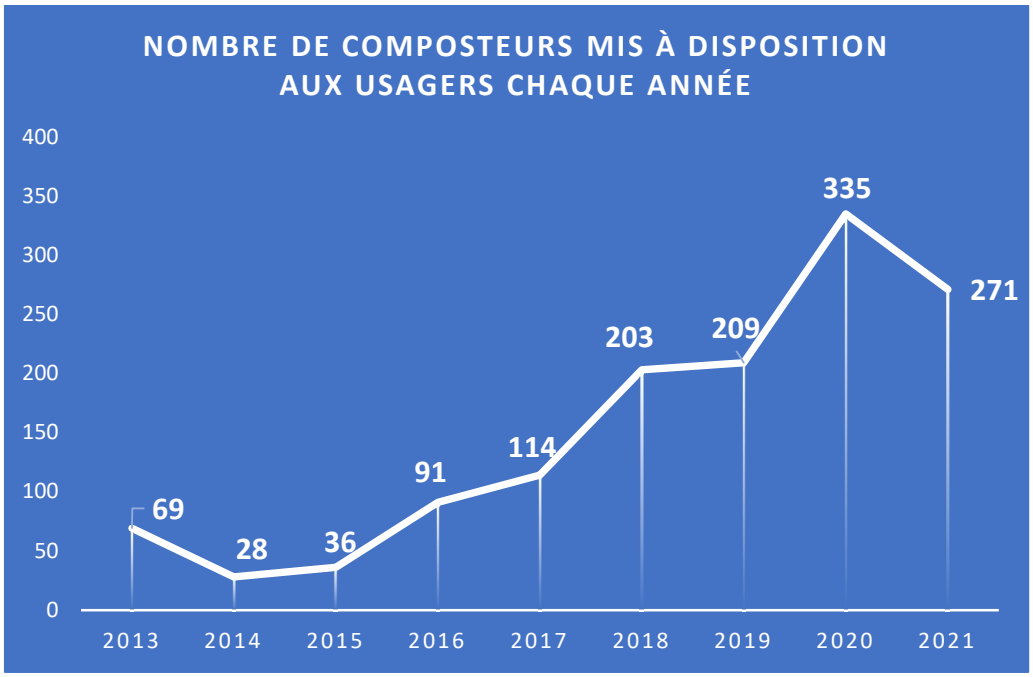

Promotion du réemploi

Depuis 2018, le service gestion des déchets prospecte auprès de diverses associations de réinsertion afin que le local de réemploi aménagé sur le site de Périers-en-Auge soit en fonctionnement. Aucune n'étant sur le territoire, n'a souhaité s'engager dans un projet.

L'association « L'Auguste, recycleur et bâtisseur », association loi 1901, a été créé en octobre 2021 afin de **faire vivre l'espace de réemploi de Périers en Auge en 2022.**

Une convention de partenariat avec cette association a été actée en décembre 2021, celle-ci définie le contour des missions dévolues à la communauté de communes et à l'association.

Toujours, concernant la sensibilisation sur le réemploi et en partenariat avec le SYVEDAC, **des journées « Utilotroc »** sont organisées chaque année. La dernière journée a eu lieu sur le site de Périers en Auge, en octobre 2021. Le principe étant d'échanger des objets qui peuvent faire l'objet de réutilisation, d'une simple réparation.

Sensibilisation sur le tri avec les ambassadeurs du tri du SYVEDAC

L'extension des consignes de tri est mise en place depuis le 1er octobre 2020 sur le territoire de NCPA.
Afin de valoriser le tri des déchets, une campagne d'information et de sensibilisation en porte à porte a été réalisée sur les communes suivantes par les ambassadeurs du tri du SYVEDAC : Auberville, Gonneville-sur-Mer, Houlgate, Cabourg, Bavent, Merville-Franceville, Hérouvillette, Ranville, Dives-sur-Mer, Sallenelles et Varaville).
Au total ce sont plus de **1 600 foyers** qui ont été visités pour parler du tri, des questionnements des usagers et de leurs remarques et propositions.

Les quantités de déchets collectés

Les flux en porte à porte 2021

TONNAGES DES FLUX Pàp et AV				
	2019	**2020**	**2021**	**EVOLUTION 2020 - 2021**
OM	12110,54	11599,34	12251,34	**5,62%**
CS	1883,18	1894,32	2362,15	**24,7%**
VERRE	1677,74	1646,61	1823,54	**10,7%**
DECHETS VERTS	1441,86	1040,51	1066,73	**2,5%**
ENCOMBRANTS	517,28	517,28	496,20	**-4,1%**
TOTAL	**19649,60**	**18718,06**	**20625,31**	

69 %

13 %

9 %

6 %

3 %

Les performances (tous déchets confondus, déchets ménagers et assimilés = DMA)

DMA = déchets collectés en porte à porte (OM+ CS+ Verre) + déchets des déchetteries.

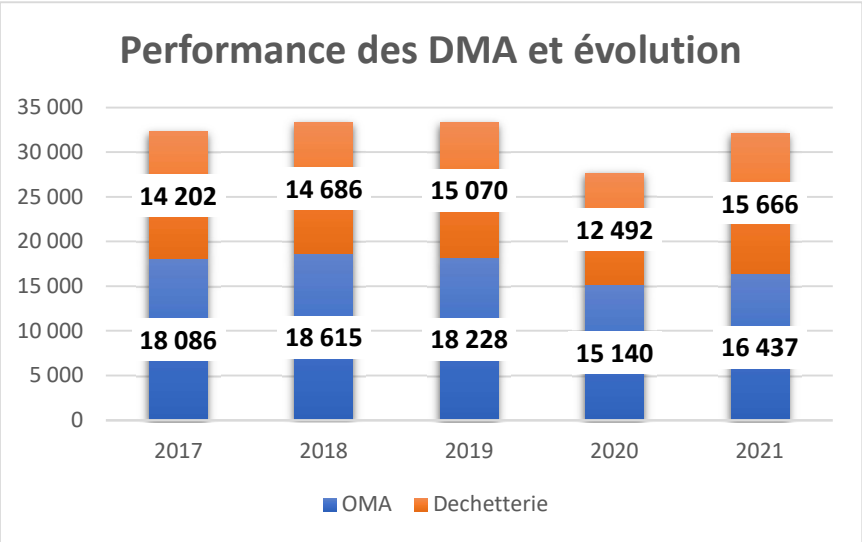

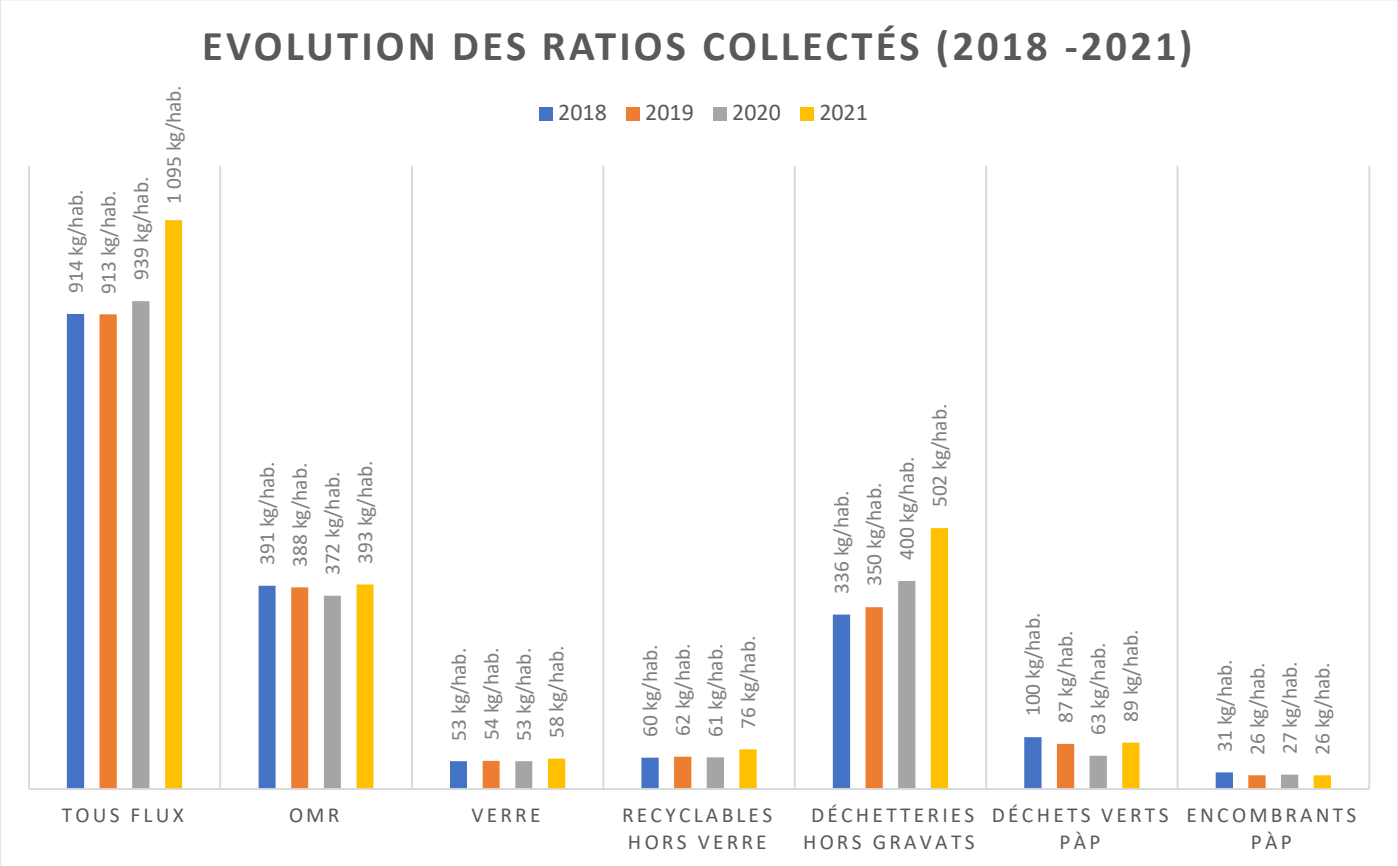

La production de déchets collectés a augmenté entre 2018 et 2021, plus particulièrement pour les recyclables et pour les apports en déchetterie. En parallèle, on observe une diminution légère mais constante des encombrants collectés en porte à porte.
Ces chiffres sont à comparer, comme dans le graphique ci-après, avec les données de l'ADEME qui prennent en compte la moyenne nationale des territoires touristiques en kilogrammes par habitant collectés.
Les chiffres du territoire sont bien plus élevés que cette moyenne nationale pour le flux des ordures ménagères et les déchetteries.

A noter qu'il n'existe **aucun élément de comparaisons pour les ratios d'encombrants,** en effet, la plupart des collectivités ne réalisent plus ce mode de collecte (à savoir de façon systématique en porte à porte).

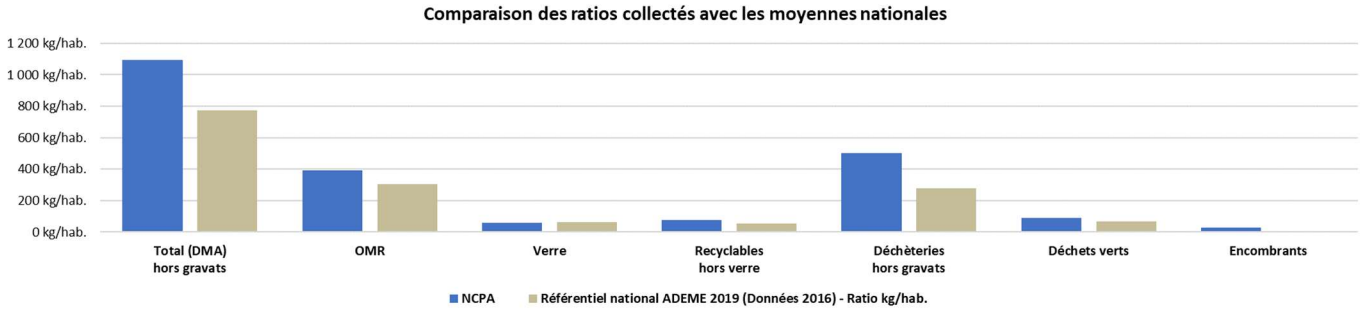

Selon les données de la MATRICE DES COÛTS 2021

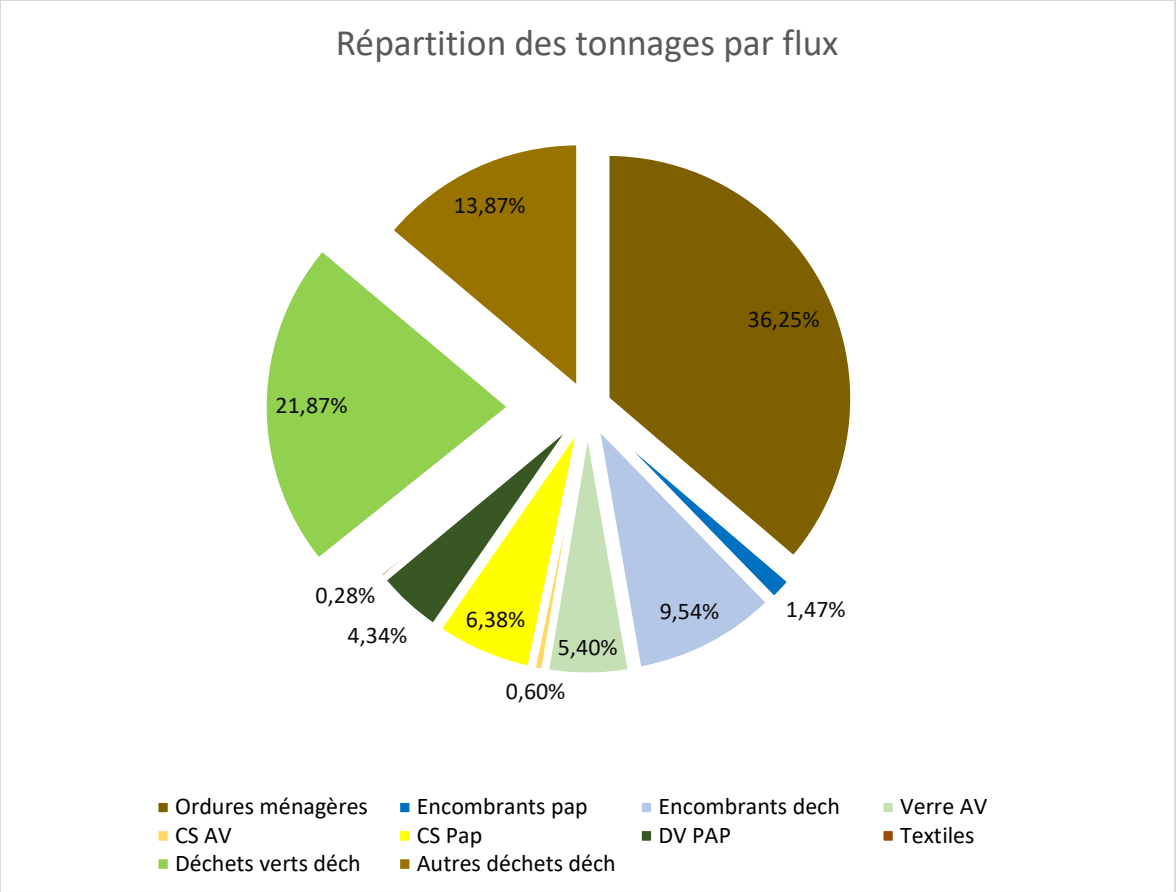

Le graphique montre que les ordures ménagères représentent la part la plus importante des déchets collectés en porte à porte (36,25%).
Les encombrants collectés en porte à porte ne représentent que **1,47 % des déchets collectés**, les déchets verts collectés en porte à porte, quant à eux représentent 4,34% des déchets du territoire.

Les filières de traitement

Matériaux	Site de Transfert	Site de Tri / pré-traitement	Mode de traitement	Sites de traitement
Flux collectés en PàP ou en PAV				
OMR	QT de Périers		Incinération avec valorisation énergétique	UVE de Colombelles du Syvedac
CS en PàP	QT de Périers	Centre de tri de Valor'pôle au Mans	Valorisation matière	Repreneurs matériaux
CS en PAV				
Papiers des administrations		Tri par EATS à Maisoncelles Pelvey	Valorisation matière	3 papeteries
Verre		Centre de tri de Véolia à Giberville Centre de tri de SPHERE à Rots	Recyclage	
Textiles		Tri par ASTA - Surville	Valorisation matière	Export par ASTA
Déchets verts			Compostage	Valnor à Billy
Encombrants			Enfouissement	Centre d'enfouissement - Billy
Flux de déchèteries				
Déchets verts		Broyage	Compostage	AGB Villers sur Mer
			Co-compostage	STEP de Cabourg
Bois		Tri	Valorisation énergétique	Chaufferies industrielles jusque 2020
Cartons			Recyclage	VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE
DEEE	Regroupement par R'Pur		Recyclage	Convention avec OCAD3E (Ecologic)
Ferrailles			Recyclage	VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE
Gravats			Enfouissement	Carrière de Feuguerolle Bully
Pneumatiques			Recyclage	ALIAPUR - collecte par Autopneus Normandie
Textiles		Tri par ASTA - Surville	Valorisation matière	Export par ASTA
Encombrants			Enfouissement	SUEZ ISDND des Aucrais
Mobilier			Valorisation	Reprise par Eco-Mobilier
Batteries			Recyclage	
Huiles de vidange			Valorisation matière	CHIMIREC
Huiles alimentaires			Valorisation matière	MJR Négoce
Piles			Recyclage	COREPILE
Amiante			Enfouissement	Les Aucrais – Gestion Véolia
Autres déchets dangereux			Incinération ou recyclage	TRIADIS

Nature des traitements et taux de valorisation

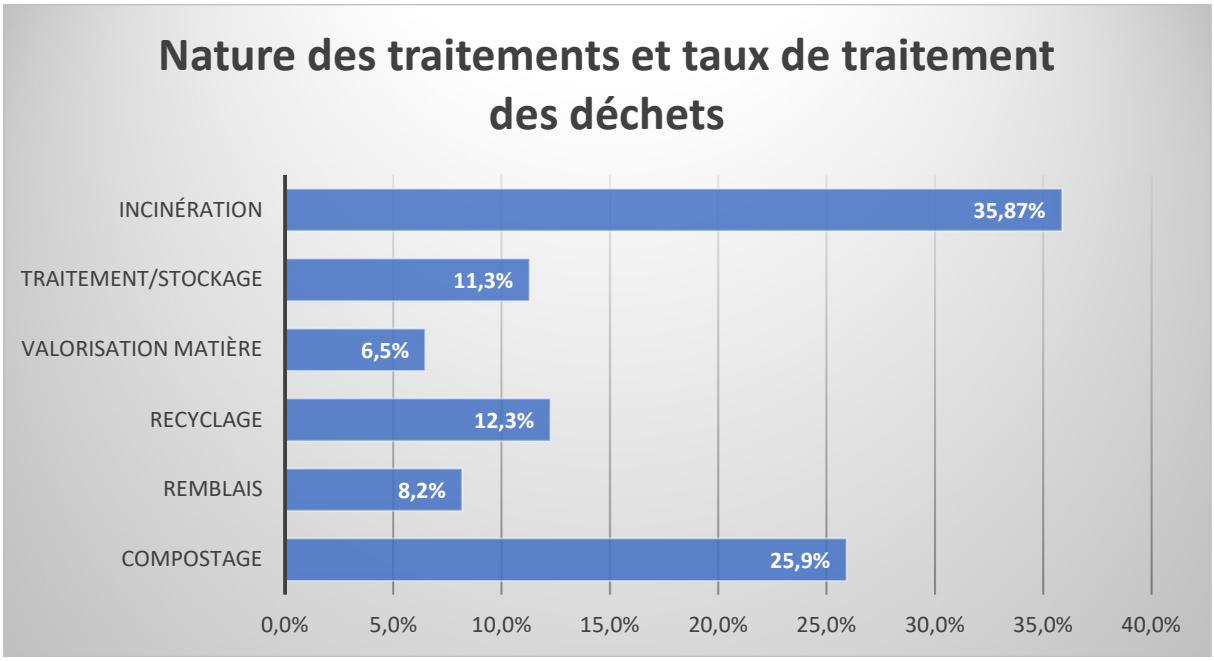

La part des déchets partant en enfouissement (traitement/stockage) reste importante : **11,3%.**
Elle a néanmoins baissé de 1 % par rapport à 2020 avec un taux de stockage qui était à 12,5%.
La communauté de communes devra maintenir ses efforts car, la réglementation impose **un maximum de 10%** de déchets partant en enfouissement, la mise en place de la zone de réemploi ainsi que la création d'une ressourcerie permettra d'atteindre cet objectif.

Les apports en déchetterie

Fréquentation des déchetteries

Type de tiers	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	*TOTAL*
Collectivités	608	613	758	664	631	680	842	844	757	745	630	683	**8 455**
Professionnels	412	358	554	467	496	509	492	367	459	456	412	446	**5 428**
Particuliers	4 205	4 725	7 135	8 692	9 745	10 940	12 473	12 733	10 073	9 726	5 440	4 802	**100 689**
Total mensuel	**5 225**	**5 696**	**8 447**	**9 823**	**10 872**	**12 129**	**13 807**	**13 944**	**11 289**	**10 927**	**6 482**	**5 931**	**114 572**

En 2020, la fréquentation totale s'élevait à 72 040 passages. Il y a donc en 2021 plus **de 42 000 passages supplémentaires.**

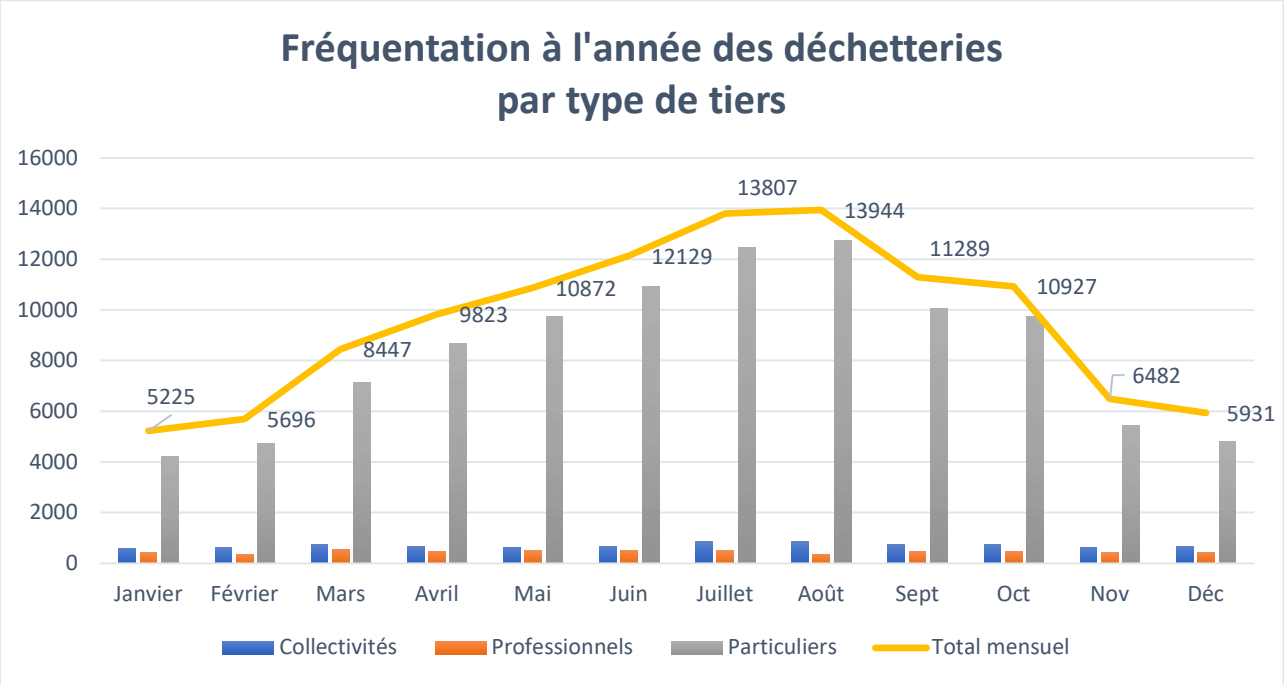

En 2021, ce sont plus de 100 000 usagers particuliers qui ont effectués des apports en déchetterie.
Seule la déchetterie de Merville-Franceville ne dispose pas d'un système de comptage du nombre de passage, les chiffres présentés ici sont donc minorés.

Tonnages

TOTAL TONNAGES DES DECHETTERIES EN 2021										
CARTONS	AMIANTE	ENCOMBRANTS	FERRAILLE	DV DECH	D3E	GRAVATS	BOIS	MOBILIER	DECHETS DANGEREUX	TOTAL
192,88	67,34	3224,16	392,86	7390,56	362,42	2793,285	533,72	638,8	70,46	15666,50

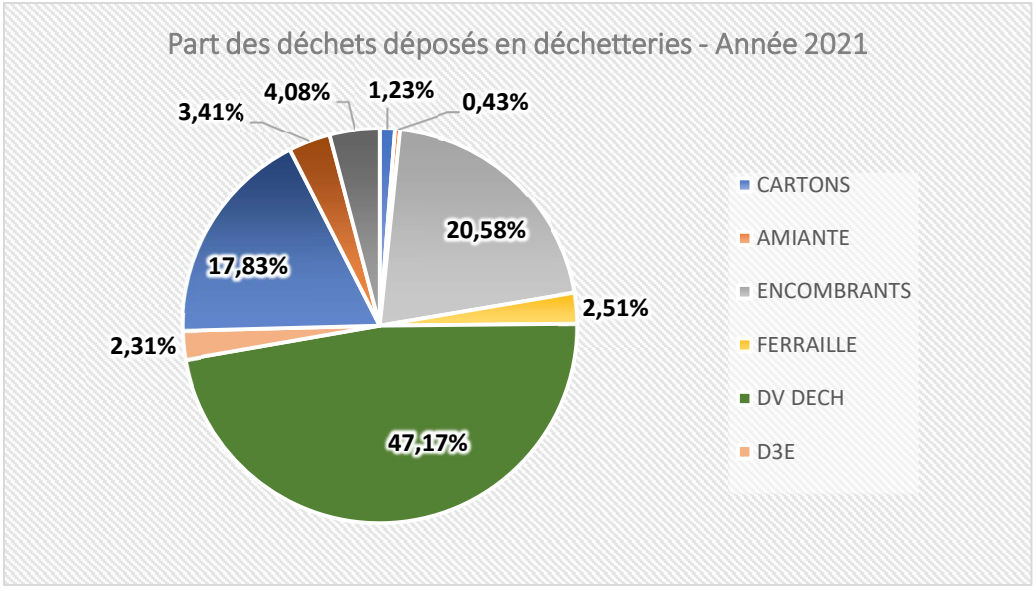

Evolution des tonnages

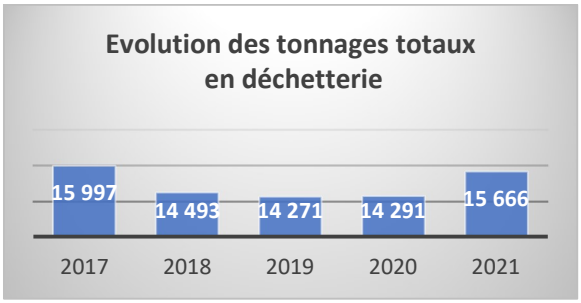

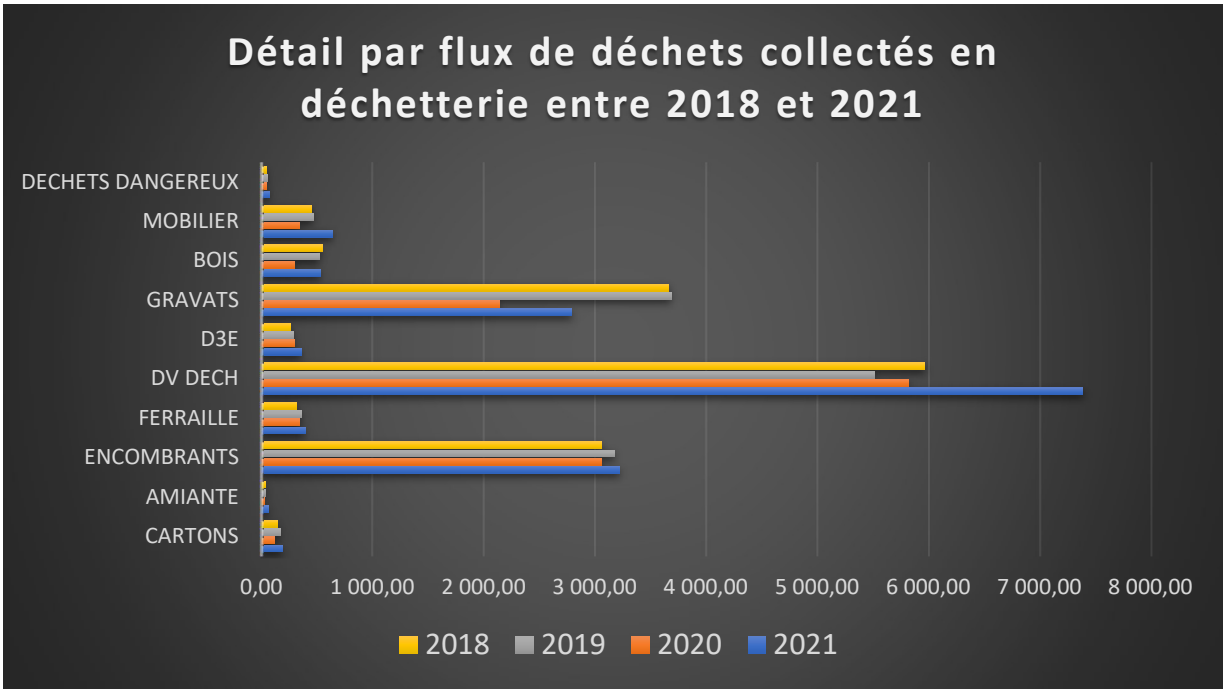

Au cours de l'année 2021, l'apport de déchets a été globalement plus important, plus particulièrement pour les déchets verts, les encombrants, le carton et le mobilier. Concernant les déchets verts, les apports sont dépendants de la saison, en fonction de la météo.

Les faits marquants de 2021

- **Fin de l'audit du service gestion des déchets,**
- **Modifications des modalités de collecte des encombrants,**
- **Révision du règlement de collecte et des protocoles d'actions pour limiter les non-respects et les dépôts sauvages,**
- **Mise en place d'une comptabilité analytique mettant en exergue les points d'améliorations sur le service,**
- **Finalisation des travaux de la déchetterie de Bréville-les-Monts avec mise en place d'une benne mobilier,**
- **Aménagement de plusieurs points de regroupement (Douville-en-Auge et Heuland notamment),**
- **Réalisation de cabanons cartons et expérimentation de la collecte des cartons des professionnels en apport volontaire sur les communes de Cabourg et de Houlgate,**
- **En partenariat avec le SYVEDAC :**
  - **Intervention des ambassadeurs du tri en porte à porte sur les communes de Auberville, Bavent, Cabourg, Houlgate, Dives-sur-Mer et Varaville,**
  - **Organisation d'une journée UTILOTROC en octobre 2021,**
  - **Lancement de l'étude sur la mise en place du tri à la source des biodéchets.**

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

Sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, le financement du service public de gestion des déchets s'opère par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), par la Redevance Spéciale des professionnels (RS), et par la vente des matériaux valorisables déposés en déchetteries.
La TEOM est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties comme la Taxe foncière. Son montant correspond à un taux (fixé par la communauté de communes) appliqué à une base (fixée par l'Etat).

3.1. Dépenses et recettes de fonctionnement

3.1.1. Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement, ainsi que les frais de structure.
Ainsi en 2021, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à : **5 816 647 € HT.**
Le tableau ci-après définit les dépenses par grands postes (pré-collecte /collecte ; transfert/transport ; traitement ; tri).

	Charges en k€HT
Structure	301 k€
Prévention	11 k€
Précollecte	502 k€
Collecte	2 752 k€
Transfert/transport	8 k€
Traitement	2 238 k€
Total charges matrice en k€HT	5 817 k€

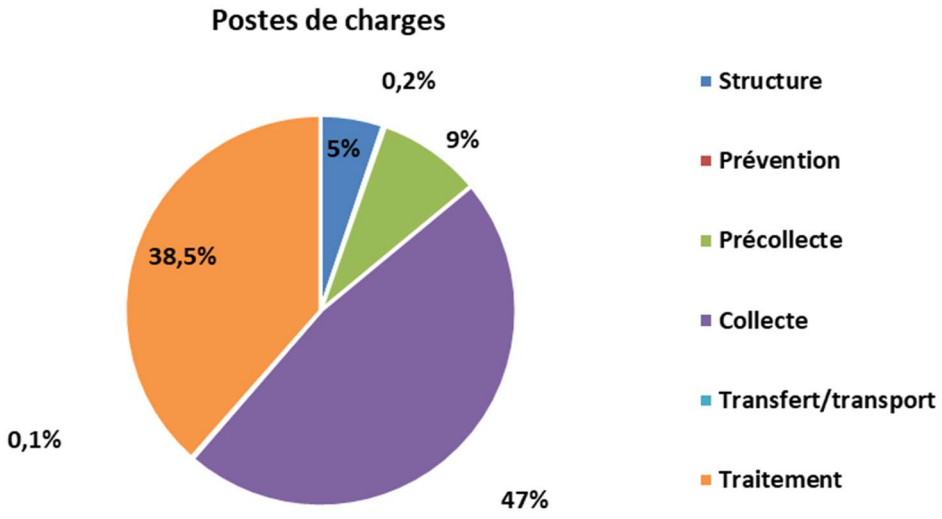

	Charges HT	%	Ordre
Collecte des OMR	1 047 221 €	18,0%	1
Traitement des OMR	578 956 €	10,0%	4
Transport/traitement des Déchèteries	959 053 €	16,5%	2
Collecte Déchèteries	424 254 €	7,3%	7
Collecte des recyclables hors verre	581 789 €	10,0%	3
Total Structure	300 742 €	5,2%	10
Total charges Déchets verts	349 074 €	6,0%	9
Total charges Encombrants	360 946 €	6%	8
Tri des recyclables hors verre	464 251 €	8%	6
Total charges Pré-collecte	502 136 €	9%	5
Total charges collecte verre	660 €	0%	13
Total charges Prévention	11 135 €	0%	11
Total charges Communication	291 €	0%	14
Total charges Transport	7 866 €	0%	12
Total principaux postes de charges	5 588 373 €	96%	
Total charges matrices HT	5 816 647 €	100%	

Les sept premières dépenses représentent à elles seules 80% des charges.

A titre de comparaison le montant total des charges sur l'année 2020 était de **6 407 739 € HT**.

	2020	2021
DEPENSES	6 172 100,00 €	5 985 100,00 €
RECETTES	5 702 290,00 €	5 540 311,00 €
Taux de Couverture	**92%**	**93%**

Données issues des Matrice des coûts 2020 et 2021.

Les données sont issues de la comptabilité.

Elles sont retraitées (durées d'amortissement, rattachements...)

donc ne correspondent pas au Compte Administratif.

Aucune notion de déficit ou excédent cumulé

3.1.2. Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, la communauté de communes a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.
Cette taxe est :

- Fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe,
- Obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets.
Dans un souci d'harmonisation, la Communauté de communes a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (**9.45%).**

La redevance spéciale des professionnels

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages.
Pour les activités bénéficiant du service public de collecte des déchets dont la production dépasse 900 L d'ordures ménagères par semaine (sur 4 semaines consécutives), la collectivité a fait le choix de mettre en place une redevance spéciale.
Il s'agit d'une facturation appliquée en fonction de la levée de bacs (selon le flux OM ou CS, un prix différent à la levée est appliqué). En parallèle, ces activités assujetties à la RS sont exonérées de TEOM.

Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.
Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat. CITEO garantit des soutiens à la tonne triée.

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.

Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.
Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.

ALIAPUR

La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.

Programme éco-mobilier

La société ECOLOGIC

Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

EcoLogic
La 2e vie des déchets électriques

La revente des matériaux

Pour les flux valorisables déposés en déchetterie, la collectivité, dans le cadre de marchés publics, pratique la revente de matériaux et ceci en fonction des cours mensuels. Les cartons et la ferraille sont ainsi revendus, ce qui permet d'obtenir quelques recettes.

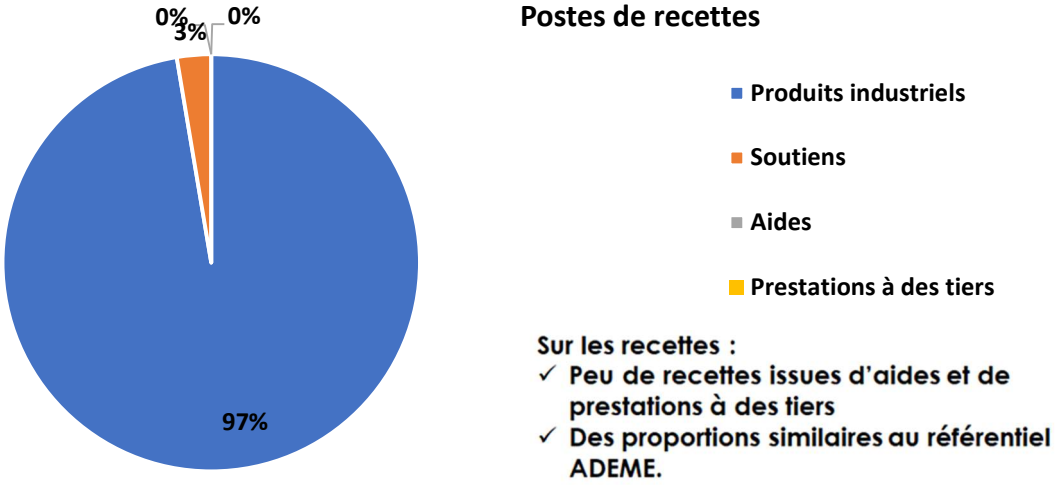

	Produits en €	%	Référentiel national 2019
Produits industriels	125 k€	70%	31%
Soutiens	3 k€	2%	55%
Aides	0 k€	0%	10%
Prestations à des tiers	0 k€	0%	3%
Total produits matrice en €	178 k€	100%	99%

3.2. Dépenses et recettes d'investissement 2021

3.2.1. Dépenses d'investissement

Chapitre	*Article*	*Montant mandaté*
16	Emprunts et dettes assimilées	229 557,13 €
20	Immobilisations incorporelles	8 614,93 €
21	Immobilisations corporelles	288 548,96 €
23	Immobilisations en cours	401 504,52 €
27	Autres immobilisations financières	- €
	TOTAL	**928 225,54 €**

Données du Grand livre 2021

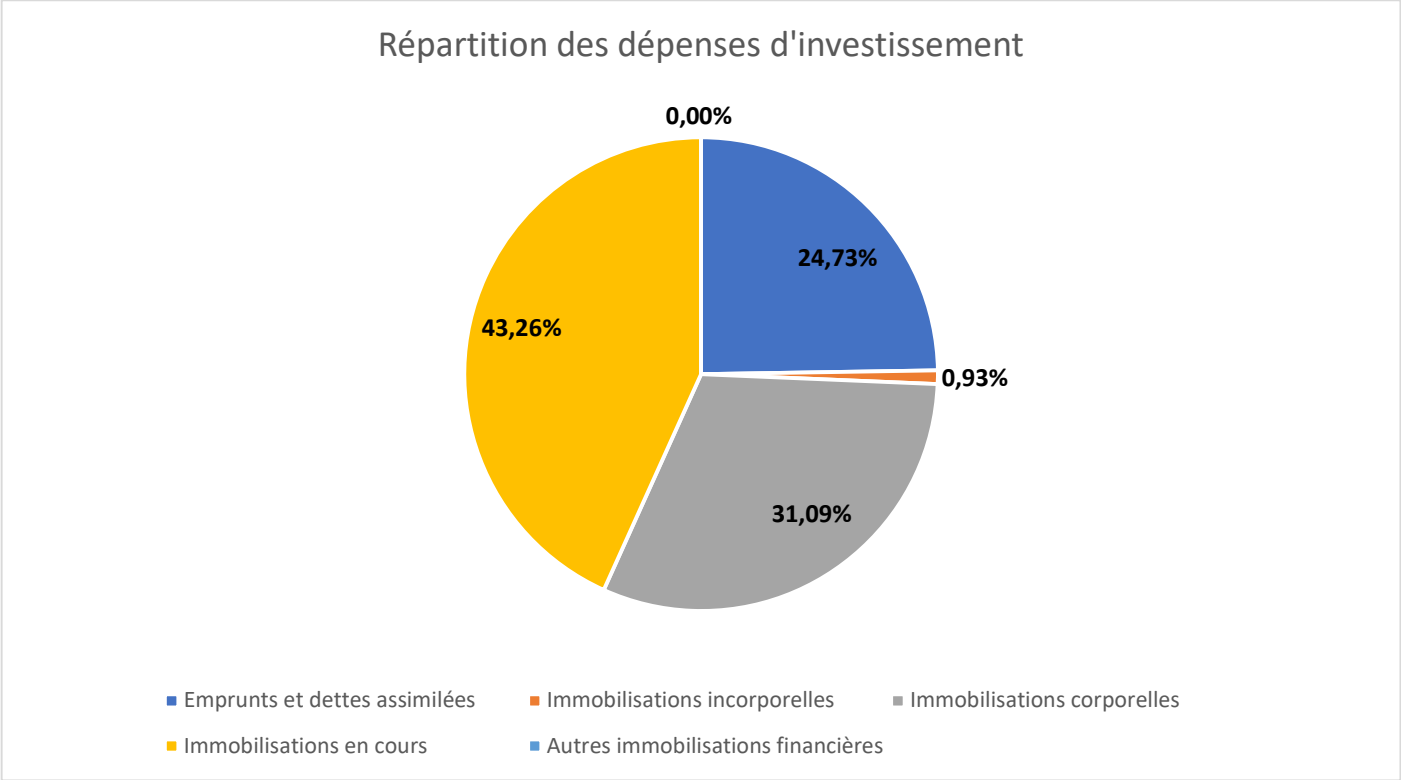

Les travaux d'agrandissement de la déchetterie de Bréville-les-Monts constituent une grosse part des dépenses d'investissement sur le budget (43,26% - immobilisations en cours).

Le deuxième poste de dépenses en investissement, dénommé « immobilisations corporelles », est constitué de l'achat de matériels divers pour le fonctionnement du service : matériel informatique, colonnes enterrées, outils pour l'atelier mécanique, mobilier de bureau.

3.2.2. Recettes d'investissement

Chapitre	*Article*	*Montant mandaté*
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Amortissements des immobilisations	439 746,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 424,92 €
13	Subventions d'investissement	- €
23	Immobilisations en cours	378,67 €
	TOTAL	**610 549,96 €**

3.3. Matrice des coûts 2021

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants
NCPA	181 €HT/hab.	58 €HT/hab.	5,0 €HT/hab.	41 €HT/hab.	43 €HT/hab.	26 €HT/hab.	20 €HT/hab.

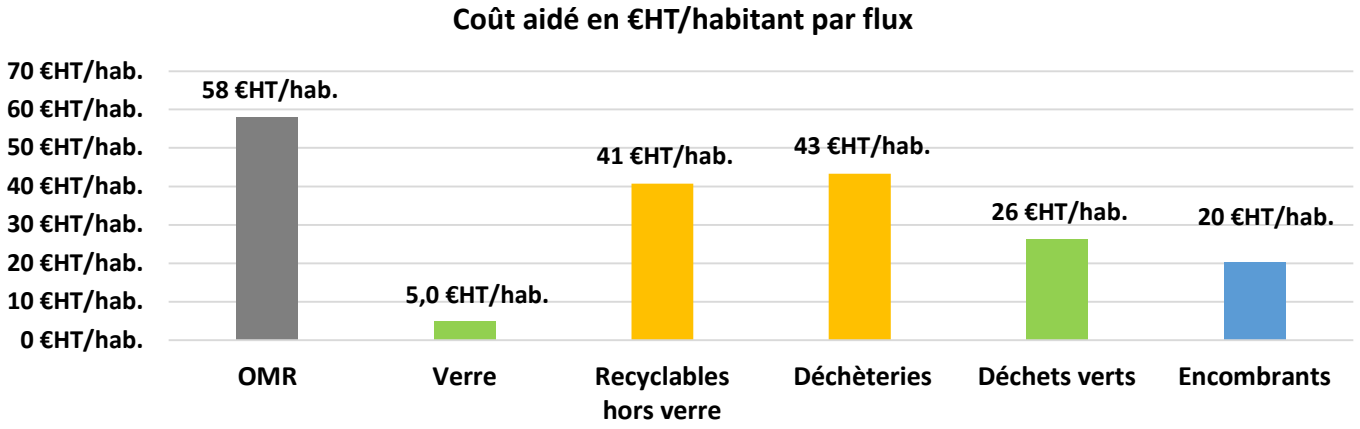

	2020	2021
DEPENSES	5 816 647,00 €	6 407 739,00 €
RECETTES	5 540 311,00 €	5 702 290,00 €
Taux de Couverture	**92%**	**93%**

Données issues des Matrice des coûts 2020 et 2021.
Les données sont issues de la comptabilité.
Elles sont retraitées (durées d'amortissement, rattachements...) donc ne correspondent pas au Compte Administratif.

Aucune notion de déficit ou excédent cumulé

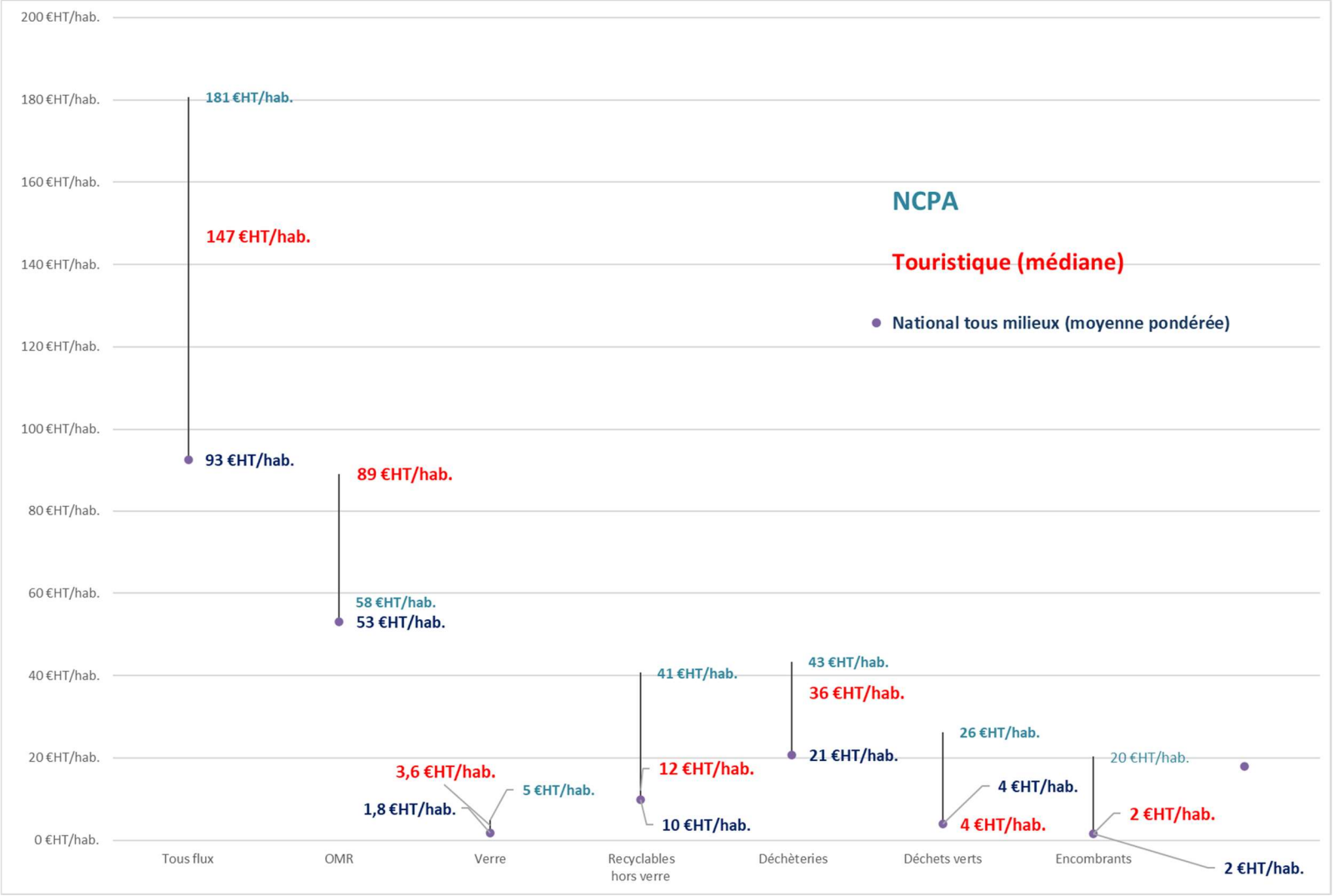

COÛTS EN EURO PAR HABITANT PAR FLUX DE DECHETS

En rouge : moyenne nationale des territoires touristiques (similaires à NCPA)

En bleu foncé : moyenne nationale des territoires (tous milieux)

En bleu turquoise : données NCPA

3.4. Les marchés publics du service gestion des déchets

Caractéristiques des marchés de collecte, transfert, transport et traitement de NCPA.

Numéro	Intitulé	Lots	Formules de prix	Prix (€ HT) annuel (estimatif DQE)
0420003-OM	Collecte et transport des recyclables en PAV		Prix à la tonne : -Collecte et transport par flux Forfait : -Déplacement de colonnes	118 880 €
0419001-OM-	Transport des encombrants collectés en PàP	Non	Prix à la tonne : -Fourniture de caissons, mise en place, déplacement et permutation caissons et transport des encombrants	12 600 €
0418007-OM	Transport des déchets des déchèteries de Périers	Lot n°1 : Fourniture de caissons et transport des déchets de la déchetterie de Périers-en-Auge et transport des broyats de déchets verts du site de traitement vers la station d'épuration de Cabourg	Prix à la tonne - Par flux et type de prestation	232 683.48 €
0419004-OM	Transport des déchets des déchèteries de Bréville-les-Monts et de Merville-Franceville-Plage	Non	Prix à la tonne Par flux	
0418006-OM		Lot 1 : Traitement des gravats, du bois, des cartons et de la ferraille.	Prix à la tonne : -Pour chaque traitement	6 275 €

Numéro	Intitulé	Lots	Formules de prix	Prix (€ HT) annuel (estimatif DQE)
	Traitement des déchets issus des déchèteries		-Déduction des recettes de valorisation le cas échéant	
		Lot 2 : Traitement des déchets verts	Prix à la tonne : -Broyage -Traitement	86 300 €
		Lot 3 : Traitement des encombrants	Prix à la tonne : -Traitement -TGAP	259 200 €
		Lot 4 : Fourniture de contenants, transport et traitement des déchets dangereux	Prix à la tonne : -Enlèvement et transport des contenants	14 863.45 €
		Lot 5 : Fourniture de contenants, transport et traitement des déchets amiantés	Prix à la tonne : -Fourniture, enlèvement et transport des caissons - Traitement des déchets	13 840 €

4. LES ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITES SUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Les mesures de prévention et de sécurité

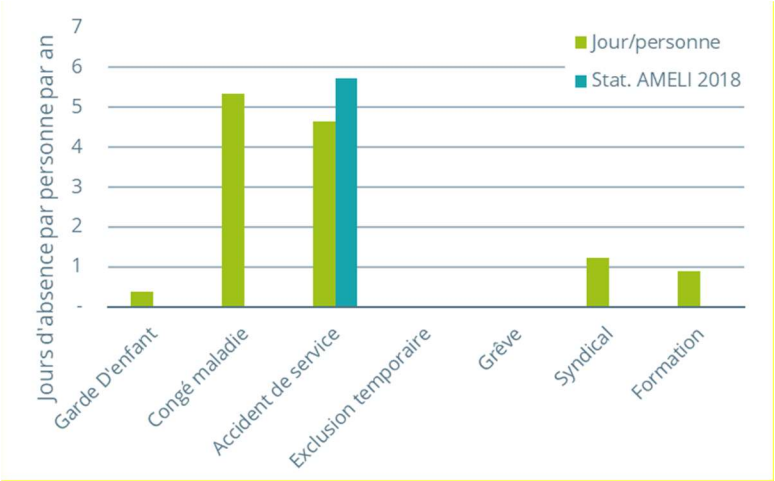

	2018	2019	2020	2021
AT sans ITT	12	14	5	**2**
AT avec ITT	5	3	8	**13**
TOTAL	**17**	**17**	**13**	**15**

Le tableau ci-dessus indique les accidents du travail et leurs caractéristiques pour les agents du service déchet.

Les actions pour limiter l'impact sur l'environnement

- Utilisation d'un additif dans la cuve à carburant permettant de réduire la consommation et l'usure des pièces,
- Pour le transfert, mise en place de benne à fond mouvant pour limiter les rotations et donc éviter les transports intempestifs,
- Achat de gourdes pour les agents de collecte en remplacement des bouteilles d'eau souvent non terminées,
- Limitation des changements de pneumatique sur les BOM en pratiquant le recreusage des pneus et les inversions sur les côtés moins usés.

5. CHIFFRES CLES ET PROJETS 2022

CHIFFRES CLES :

- **271 composteurs vendus,**
- **86 334 passages d'usagers particuliers sur la déchetterie de Périers-en-Auge, et 25 089 passages d'usagers particuliers sur la déchetterie de Bréville-les-Monts,**
- **Les quantités de déchets collectés :**

Déchets collectés	Tonnages 2020	Tonnages 2021	kg/hab/an (pop DGF)
Recyclables (hors verre)	1 894	2 361	76
Verre	1 647	1 824	58
Ordures ménagères	11 599	12 251	393
Déchetteries	13 532	15 666	502
TOTAL	**28672**	**32 102**	**1029**

Evolution du coût*

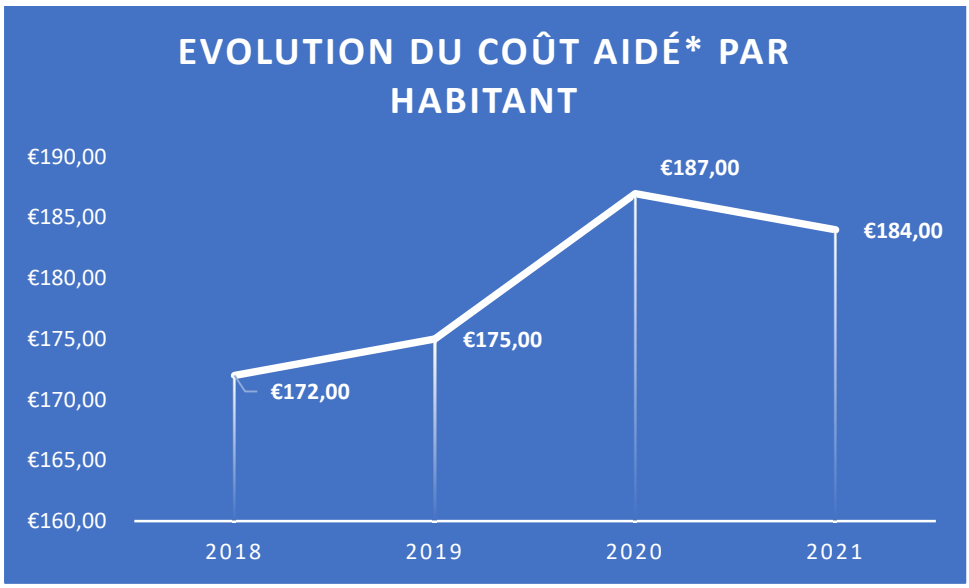

**** Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.***

PROJETS 2022 :

- Ouverture de la déchetterie de Périers-en-Auge le dimanche matin du 15 mars au 15 novembre,
- Création d'une brigade verte en charge de l'application du règlement de collecte,
- Mise en place du tri à la source des biodéchets : démarrage de l'étude des sites à aménager et dépôt de demande de subvention auprès de l'ADEME et la Région,
- Aménagement puis ouverture d'une zone de réemploi sur Périers-en-Auge…
- …pour alimenter une ressourcerie créée en partenariat avec l'Association l'Auguste, recycleur et bâtisseur,
- Etude sur la création d'une ferme photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Périers-en-Auge,
- Réalisation d'une planification (2022-2025) avec des fiches actions et un programme pluriannuel d'investissements,
- Modification des modalités de collecte des encombrants : mise en place d'une collecte sur rendez-vous une fois par an par foyer étendue à l'ensemble des 39 communes de NCPA,
- Mise en place de nouveaux cabanons sur les communes de Cabourg et de Houlgate, afin de continuer l'expérimentation de collecte des cartons des professionnels,
- Modification des modalités de collecte des déchets verts, avec la vente des sacs papiers,
- En partenariat avec le SYVEDAC :
    - Réalisation de travaux pour limiter les envols du quai de transfert de Périers-en-Auge,
    - Expérimentation de collecte des coquilles sur le port de Dives-sur-Mer,
    - Interventions des ambassadeurs du tri sur le secteur nord-est du territoire de NCPA (de Victot-Pontfol à Heuland),
- Organisation de 9 réunions publiques pour communiquer sur les enjeux autour de la collecte et du traitement des déchets et présenter les nouvelles modalités pour les déchets verts et les encombrants,
- Mise en place d'une signalétique homogène sur l'ensemble des déchetteries de la communauté de communes.

SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT :

AV : Apport volontaire

BOM : Benne Ordures Ménagères

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

CS : Collecte sélective

DV : Déchets verts

NCPA : Normandie Cabourg Pays d'Auge

OM : Ordures Ménagères

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

Pàp : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport volontaire

PR : Point de regroupement

RS : Redevance spéciale

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

STEP : Station d'Epuration

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

QT : Quai de transfert

SYVEDAC : Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

UVE : Usine de Valorisation Energétique